

COMMUNE DE
MEILHAN-SUR-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Fixation des
tarifs de la garderie
municipale 2023/2024**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 09
Pouvoirs : 04
Votants : 13
Exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 00
Abstentions : 00

Acte rendu exécutoire
compte rendu de sa
publication le 30/06/2023
et de sa transmission au
contrôle de légalité le
30/06/2023

La Maire,
Régine POVEDA



L'an deux mille vingt-trois,
Le lundi 26 juin, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de MEILHAN-SUR-GARONNE,
dûment convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT,
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Madame Régine POVEDA, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2023

- ◆**Étaient présents** : Régine POVEDA, Francis LACOME, Jacqueline AGOSTINI, Serge CAZE, Catherine CENES, Gilles DUSOUCHET, Emilie MAILLOU, Jean BARBE, Fabienne GUIPOUY LAFARGUE
◆**Absents ou excusés** : Thierry MARCHAND, Véronique MUSOLINO, Mireille BUSSY, Cédric LAFFARGUE, Céline PONS, Corinne GLEYROUX
◆**Avant donné pouvoir** : Thierry MARCHAND à Emilie MAILLOU, Mireille BUSSY à Régine POVEDA, Céline PONS à Catherine CENES, Corinne GLEYROUX à Jean BARBE
◆**Secrétaire de séance** : Jacqueline AGOSTINI

Madame la Maire rappelle que la Garderie Municipale est un service facultatif proposé par la Mairie de Meilhan-sur-Garonne. Elle a pour objet d'assurer l'accueil des enfants inscrits au sein du RPI Meilhan-Couthures-St Sauveur de Meilhan en dehors des horaires de classe, à savoir de 07h30 à 08h20 et de 16h00 à 18h45. Son objectif est de proposer un mode de garde conciliant les contraintes horaires des parents et le respect des rythmes et des besoins des enfants.

Madame la Maire rappelle les tarifs de garderie fixés pour l'année scolaire 2022/2023 :

- élèves résidant au sein d'une commune du RPI : 0,60€ la séance
- élèves résidant hors d'une commune du RPI : 0,80€ la séance

Madame la Maire propose maintenant à l'assemblée de fixer les tarifs à la garderie pour l'année scolaire 2023/2024.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré**

-DECIDE de fixer les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2023/2024 tels que présentés ci-après :

- ☞élèves résidant au sein d'une commune du RPI : **0,70€** la séance
- ☞élèves résidant hors d'une commune du RPI : **0,90€** la séance

-INSCRIT au budget la recette

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
A Meilhan-sur-Garonne, le 30 juin 2023*

La Maire
Régine POVEDA



La Secrétaire de Séance
Jacqueline AGOSTINI